



Modifier une attestation assedic

Par **nicolas22190**, le **15/07/2013** à **15:20**

Bonjour

J ai fais une prise d acte judiciaire au tort de mon employeur pour rompre mon contrat de travail.

La procédure prud hommal étant trop longue j ai trouvé un accord avec mon ancien employeur.

Mais il me dis qu il ne peut pas me fournir une nouvelle attestation assedic ou il changera le terme de la fin de contrat a l heure actuelle l intitulé de ma feuille assedic est : prise d'acte. il me dis que si il la change en licenciement pour cause réelle et sérieuse ou autre motif m ouvrant mes droits chômage cela n est pas légal est ce vrai?

Par **P.M.**, le **15/07/2013** à **16:11**

Bonjour,

Il faudrait savoir de quel accord il s'agit et si vous avez renoncé à tout recours mais s'il n'implique pas un licenciement ou une rupture conventionnelle voire une transaction, je ne vois pas ce que l'employeur pourrait mentionner sur l'attestation destinée à Pôle Emploi...

Par **nicolas22190**, le **16/07/2013** à **11:07**

en fait il veulent faire un pv de conciliation ou il reconnait que ma prise d acte est legitime

Par **P.M.**, le **16/07/2013** à **12:04**

Bonjour,

Je vous conseillerais de prendre conseil d'un avocat ou à la rigueur de passer par une rupture conventionnelle même si le contrat de travail est déjà rompu car cela ne suffira vraisemblablement pas pour Pôle Emploi pour déclencher l'indemnisation...

Par **Zora1978**, le **14/04/2016** à **13:46**

Bonjour,

Je suis exactement dans le même cas de figure que vous, pourriez vous m ' indiquer comment avez vous terminé votre problème de modifier l attestation pole emploi en supprimant la prise d acte? Je vous remercie par avance